Espagne : Le « Robin des banques » absent à son procès

15/02/2013 à 6h00

Surnommé le *Robin des Bois des banques*, Enric Duran ne s'est pas présenté le 12 février devant les juges de la deuxième chambre de l'Audience provinciale de Catalogne, lors du premier jour de son procès. Accusé de falsification et d'avoir organisé son insolvabilité, il encourt 8 ans de prison pour avoir obtenu frauduleusement 492.000 euros de crédits auprès de 39 banques (dont BBVA, Deutsche Bank et Barclays), 14 d'entre elles ayant déposé plainte contre lui.

Au lendemain de l'annonce des poursuites, le 23 novembre dernier, il avait déclaré : « *Si un jour, selon ou contre ma volonté, je suis jugé, le seul verdict que j'accepterai sera l'acquittement. Le tribunal doit reconnaître que mon action ne constitue pas un délit, qu'elle obéit à une éthique, à une recherche du bien commun, et à une volonté de dénoncer ceux qui ont fait énormément de mal à notre société.* »

> ***Avec une économie de moyens (une imprimante, un scanner, des ciseaux et de la colle), Enric Duran a confectionné à partir de 2006 et durant deux années de faux dossiers de demande de prêt, qui ont été tous acceptés, utilisant une partie de l'argent obtenu pour opérer les premiers remboursements afin de pouvoir continuer.***

Avec cet argent, Enric Duran a financé la sortie d'un journal gratuit, *Crisi*, ainsi que des brochures tirées à des centaines de milliers d'exemplaires et une revue *Podem viur sense capitalisme* (Nous pouvons vivre sans capitalisme), qui promeut la création de coopératives permettant de fournir du travail autogéré à des personnes au chômage ou insolvables.

Il a mis sur pied *la cooperativa integral catalana*, qui gère offices de logement, centres de santé et mutuelles, banques alternatives et systèmes d'échanges locaux, qui seraient

utilisés par 15.000 personnes. Cela lui vaut le sobriquet de « Robin des banques », dans les rares articles de presse à son égard.
Arrêté dans une manifestation lors de son retour en Espagne, le 17 mars 2009 et placé en détention préventive, il est au bout de deux mois libéré moyennant le versement d'une caution de 50.000 euros réunis par des dons.
Jugé à plusieurs reprises au tribunal administratif depuis 2008, Enric ne s'est présenté qu'une fois, fin 2011. Insolvable et sans propriété, il n'avait rien à perdre et pas grand-chose à craindre. Mais le 23 novembre 2011, le ministère public réclame une peine de huit ans de prison pour falsification et insolvabilité.
Enric Duran devait être jugé au pénal les 12, 13 et 14 février à la cour provinciale de Barcelone mais ne s'est finalement pas présenté à son audience. Il a fait lire devant le tribunal une déclaration proclamant son « *droit à la désobéissance* », faisant valoir que son action de « réappropriation » était motivée par « *un état de nécessité devant une distribution incontrôlée du crédit aboutissant à une crise économique aux conséquences féroces, contrevenant aux droits sociaux de la majorité de la population* ».
Enric Duran est désormais en cavale. Les indignés ne se contentent pas toujours de lancer des « cris silencieux ».
Politis Via Les Moutons Enragés